

Initiatives parlementaires

Les parties contractantes réunies ont également approuvé de nouvelles mesures de gestion et de surveillance qui seront mises en vigueur en 1993, notamment l'imposition d'un nouveau maillage minimal et des tailles minimales au débarquement. De plus, dans le cadre d'une expérience, des observateurs de l'OPANO seront placés à bord des navires de chaque partie contractante.

Alors voilà, je pense que le Canada a mis en place au cours des dernières années des mesures dans le but d'assurer la protection des stocks de poissons de fond migratoires et aussi dans le but évidemment d'assurer que notre industrie de la pêche sur la côte atlantique passe à travers la période difficile que nous connaissons présentement, tout en permettant à l'industrie de la pêche, aux pêcheurs et aux travailleurs et travailleuses d'usine de pouvoir subvenir à leurs besoins et de pouvoir continuer à supporter leurs familles.

[Traduction]

Je peux donc assurer la Chambre que le gouvernement canadien prend toutes les mesures possibles pour que le secteur des pêches demeure viable. Je pense que ce n'est pas en étendant notre droit de garde sur les deux extrémités des Grands Bancs que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, pour le Canada et pour l'industrie.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Bonavista—Trinity—Conception pour avoir présenté ce projet de loi pour que nous puissions en débattre aujourd'hui. Je tiens à dire que je partage ses sentiments. Je crois que nous devons maintenant adopter cette mesure puisque toutes les autres solutions ont échoué. En ce qui me concerne, ce projet de loi est notre dernier recours.

J'offre des félicitations à mon collègue qui siège derrière nous. Il serait très intéressant de connaître le point de vue de son opposant au sujet du projet de loi. Ce dernier, l'ancien ministre des Pêches et Océans originaire de Terre-Neuve, s'est rendu en Europe à maintes reprises pour défendre la cause du Canada auprès des Européens et pour obtenir qu'ils mettent un terme à la surpêche. Il a cependant échoué, comme j'ai moi-même échoué et comme nous avons tous échoué. Le ministre des Pêches et des Océans n'a pu réussir comme d'ailleurs tous ceux qui ont eu recours à la négociation.

Je crois qu'il est très important de connaître son point de vue. Appuie-t-il la motion ou soutient-il plutôt le gouvernement en disant: «Non, le Canada ne doit pas étendre sa juridiction aux extrémités des Grands Bancs. Nous devons simplement poursuivre les négociations et

invoquer les accords internationaux afin de faire valoir notre point de vue.» Appuie-t-il cette position, ou bien celle de l'opposition conservatrice de Terre-Neuve qui estime que non seulement le Canada doit étendre sa juridiction aux extrémités des Grands Bancs, mais qu'il doit également faire appel à la marine, pas seulement la marine canadienne mais aussi la marine américaine?

• (1130)

Il y a deux semaines, j'écoutais une entrevue donnée sur les ondes de la radio de Radio-Canada à Terre-Neuve par le porte-parole de l'opposition officielle dans le domaine des Pêches, M. Matthews, qui déclarait sans détour que le temps de la discussion était révolu. Ce jour-là, 103 bateaux de pêche étrangers pêchaient juste à l'extérieur de la limite des 200 milles; 103 chalutiers étrangers, la plupart espagnols et portugais, pêchaient à l'extérieur de la limite des 200 milles sur les extrémités des Grands Bancs. Ceci se passait après les élections; par conséquent, il n'y avait aucune stratégie ou programme électoral, aucun vote à gagner. Il a déclaré très nettement qu'il était temps de cesser de parler, qu'il fallait non seulement définir notre sphère d'autorité, mais aussi faire appel à la marine canadienne pour la faire respecter.

Il a raison; c'est la seule solution possible. Pourquoi? Parce qu'il en va de notre survie. Je pense que les autres parties de la région de l'Atlantique vont bientôt commencer à vivre la même situation que notre province, c'est-à-dire mourir à petit feu. Nous sommes en train de dépérir sur les plans physique et culturel et par rapport à l'identité actuelle et antérieure de notre communauté. Nous devons y remédier d'une manière ou d'une autre.

J'ai entendu le député demander ce qui se passerait si nous décidions de riposter. Et que se passerait-il si nous prenions des mesures de ce genre, ces gens n'useraient-ils pas de représailles? Cela me fait penser à des musulmans qui diraient: si les Serbes nous attaquent, nous ne devons pas nous défendre, sinon ils vont user de représailles. Ou encore à des Somaliens déclarant que si les seigneurs de guerre attaquent les troupes des Nations Unies, celles-ci ne doivent pas riposter de crainte que les seigneurs n'usent de représailles. Il est bien évident qu'ils vont réagir. Nous avons été attaqués et nous devons nous défendre.

Étant donné son origine, le député connaît tout aussi bien que moi notre vie actuellement. Il connaît la situation de la côte nord du Québec puisque nous partageons une circonscription. Les gens qui pêchent au nord de Blanc-Sablon et ceux qui pêchent au sud de cet endroit